

Collège canadien des leaders en santé
États financiers
au 31 décembre 2024

Rapport de l'auditeur indépendant	2 - 4
États financiers	
Résultats	5
Évolution de l'actif net	6
Flux de trésorerie	7
Situation financière	8
Notes complémentaires	9 - 15

Rapport de l'auditeur indépendant

Raymond Chabot
Grant Thornton S.E.N.C.R.L.
City Park Place, bureau 200
1900, promenade City Park
Ottawa (Ontario)
K1J 1A3

T 613 236-2211

Aux administrateurs de
Collège canadien des leaders en santé

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Collège canadien des leaders en santé (ci-après « Collège »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2024 et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Collège au 31 décembre 2024 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Collège conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Collège à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Collège ou de cesser son activité, ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Collège.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Collège;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;

- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Collège à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Collège à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Raymond Chabot Grant Thornton S.E. N.C. R. L.

Comptables professionnels agréés
Experts-comptables autorisés

Ottawa, Canada
Le 7 avril 2025

Collège canadien des leaders en santé

Résultats

pour l'exercice terminé le 31 décembre 2024

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
	\$	\$
Produits		
Droits d'adhésion	1 330 104	1 334 847
Développement professionnel et du leadership	1 388 275	1 176 755
Commandites	659 737	730 183
Conférences	582 971	594 850
Programmes de titres professionnels	428 130	446 635
Annonces d'emplois	177 868	213 715
Droits d'administration	14 972	9 198
Produits nets de placements (note 3)	191 727	108 018
Publications et Forum	68 774	78 296
Table ronde des professionnels de la santé pour les honoraires stratégiques	<u>90 612</u>	<u>38 000</u>
	<u>4 933 170</u>	<u>4 730 497</u>
Charges		
Salaires et charges sociales	2 690 324	2 611 055
Sous-traitants	222 906	117 114
Déplacements	157 140	125 716
Frais pour développement du leadership professionnel	663 212	530 002
Frais de conférence	465 226	382 668
Frais de traiteurs	313 012	397 721
Infrastructure et services technologiques de bureau	323 026	291 309
Charges locatives	78 498	94 100
Frais d'adhésion	12 065	8 677
Traduction	24 583	38 037
Frais bancaires	62 526	61 030
Honoraires professionnels	29 075	13 829
Intérêts sur les contrats de location-acquisition		114
Amortissement des immobilisations corporelles	<u>15 023</u>	<u>12 368</u>
	<u>5 056 616</u>	<u>4 683 740</u>
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	<u>(123 446)</u>	<u>46 757</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Collège canadien des leaders en santé

Évolution de l'actif net

pour l'exercice terminé le 31 décembre 2024

	2024			2023	
	Investi en immobilisations corporelles	Affectations internes	Non affecté	Total	Total
	\$	\$	\$	\$	\$
Solde au début	39 197	1 000 000	306 124	1 345 411	1 298 654
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	(15 023)	(73 160)	(35 263)	(123 446)	46 757
Investissement net en immobilisations corporelles	16 736		(16 736)		
Affectations d'origine internes (note 8)		100 000	(100 000)		
Solde à la fin	<u>40 910</u>	<u>1 026 840</u>	<u>154 125</u>	<u>1 221 965</u>	<u>1 345 411</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Collège canadien des leaders en santé

Flux de trésorerie

pour l'exercice terminé le 31 décembre 2024

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
	\$	\$
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	(123 446)	46 757
Éléments hors caisse		
Amortissement des immobilisations corporelles	15 023	12 368
Variation nette de la juste valeur des placements	(95 447)	(23 125)
Variation nette d'éléments du fonds de roulement		
Comptes clients et autres créances	38 274	57 048
Frais payés d'avance	(2 281)	(70 197)
Comptes fournisseurs et autres dettes de fonctionnement	(61 655)	(67 705)
Produits reportés	338 745	(115 631)
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	<u>109 213</u>	<u>(160 485)</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Variation nette du montant à recevoir d'un partenariat		69 656
Acquisition de placements	(1 149 244)	(32 137)
Disposition de placements	888 116	65 000
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(16 736)	(11 805)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	<u>(277 864)</u>	<u>90 714</u>
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Variation nette du montant à recevoir d'un organisme sous influence notable	(7 593)	1 332
Remboursement d'une obligation en vertu d'un contrat de location-acquisition		(5 263)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	<u>(7 593)</u>	<u>(3 931)</u>
Diminution nette de l'encaisse	(176 244)	(73 702)
Encaisse au début	<u>1 623 059</u>	<u>1 696 761</u>
Encaisse à la fin	<u>1 446 815</u>	<u>1 623 059</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Collège canadien des leaders en santé

Situation financière

au 31 décembre 2024

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
	\$	\$
ACTIF		
Court terme		
Encaisse	1 446 815	1 623 059
Comptes clients et autres créances	157 254	195 528
Frais payés d'avance	<u>226 701</u>	<u>224 420</u>
	1 830 770	2 043 007
Long terme		
Placements (note 4)	1 118 541	761 967
Immobilisations corporelles (note 5)	<u>40 910</u>	<u>39 197</u>
	<u>2 990 221</u>	<u>2 844 171</u>
PASSIF		
Court terme		
Comptes fournisseurs et autres dettes de fonctionnement (note 7)	163 626	225 282
Produits reportés	1 604 630	1 265 885
Due à un organisme sous influence notable, sans intérêts et modalités de remboursement		7 593
	<u>1 768 256</u>	<u>1 498 760</u>
ACTIF NET		
Investis en immobilisations corporelles	40 910	39 197
Affectations internes	1 026 840	1 000 000
Non affecté	<u>154 215</u>	<u>306 214</u>
	<u>1 221 965</u>	<u>1 345 411</u>
	<u>2 990 221</u>	<u>2 844 171</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil,



Administrateur



Administrateur

Collège canadien des leaders en santé

Notes complémentaires

au 31 décembre 2024

1 - STATUTS ET OBJECTIF DE L'ORGANISME

Le Collège a été constitué sans capital social en vertu de la Partie II de la Loi sur les corporations canadiennes sous le nom de Collège canadien des directeurs de services de santé et a été renommé aux termes de lettres patentes supplémentaires le 19 juillet 2010. Le Collège s'est engagé à servir de chef de file dans l'amélioration de la santé des Canadiens grâce à l'excellence de la gestion des services de santé. Le Collège est un organisme sans but lucratif et est exonéré d'impôt en vertu de l'article 149 de la Loi de l'impôt sur le revenu (Canada).

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Base de présentation

Les états financiers de l'organisme sont établis selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Estimations comptables

Pour dresser les états financiers, la direction du Collège doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers et les notes y afférentes. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que le Collège pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Constatation des produits

Apports

Le Collège applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Selon cette méthode, les apports affectés à des charges d'exercices futurs sont reportés et sont comptabilisés à titre de produits au cours de l'exercice au cours duquel les dépenses correspondantes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés comme des produits au moment où ils sont reçus ou à recevoir si le montant peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception finale peut être raisonnablement assurée.

Droits d'adhésion

Les droits d'adhésion sont comptabilisés à titre de produits lorsque les services ont été rendus, lorsqu'il existe des preuves convaincantes de l'existence d'un accord dont le prix est déterminé ou déterminable et que l'encaissement est raisonnablement assuré. Les droits d'adhésion reçus d'avance sont reportés et comptabilisés selon la méthode linéaire sur la durée de l'adhésion.

Inscriptions, ateliers et outils LEADS, commandites, publicité et publications, et Forum

Les produits provenant des inscriptions, des ateliers et outils LEADS, des commandites, de la publicité et des publications et du Forum sont comptabilisés à titre de produits au moment où les services ont été rendus, lorsqu'il existe des preuves convaincantes de l'existence d'un accord dont le prix est déterminé ou déterminable et que le recouvrement est raisonnablement assuré. Le passif lié à la partie des produits reçus d'avance est indiqué dans l'état de la situation financière à titre de produits reportés.

Collège canadien des leaders en santé

Notes complémentaires

au 31 décembre 2024

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Produits nets de placements

Les opérations de placement sont comptabilisées à la date de la transaction et les produits qui en découlent sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

Les produits nets de placements incluent les produits d'intérêts, les produits provenant de la participation au revenu net des fonds communs de placement ainsi que les variations de la juste valeur.

Les produits d'intérêts sont constatés en fonction du temps écoulé. Les produits provenant de la participation au revenu net des fonds communs de placement sont constatés au moment de leur distribution. Les variations de la juste valeur sont constatées au moment où elles se produisent.

Actifs et passifs financiers

Évaluation initiale

Lors de l'évaluation initiale, les actifs et les passifs financiers du Collège provenant d'opérations qui ne sont pas conclues avec des apparentés sont évalués à la juste valeur qui est, dans le cas des actifs financiers ou des passifs financiers qui seront évalués ultérieurement au coût après amortissement, majorée ou diminuée du montant des commissions et des coûts de transaction afférents. Les autres actifs et passifs financiers du Collège provenant d'opérations entre apparentés sont évalués au coût.

Les coûts de transaction relatifs aux actifs et aux passifs financiers qui seront évalués ultérieurement à la juste valeur et ceux relatifs aux actifs et aux passifs financiers provenant d'opérations entre apparentés sont comptabilisés aux résultats au cours de l'exercice où ils sont engagés.

Évaluation ultérieure

À chaque date de clôture, les actifs et les passifs financiers du Collège provenant d'opérations non conclues avec des apparentés sont évalués au coût ou au coût après amortissement (incluant toute dépréciation dans le cas des actifs financiers) à l'exception des placements dans des fonds communs de placement qui sont évalués à la juste valeur et des placements en obligations et des dépôts bancaires que le Collège a fait le choix d'évaluer à la juste valeur, alors que les actifs et passifs financiers provenant d'opérations avec des apparentés sont évalués selon la méthode du coût (incluant toute dépréciation dans le cas des actifs financiers).

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût après amortissement ou selon la méthode du coût, le Collège détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative et si le Collège détermine qu'il y a eu, au cours de l'exercice, un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs d'un actif financier, une réduction sera alors comptabilisée à l'état des résultats à titre de moins-value. La reprise d'une moins-value comptabilisée antérieurement sur un actif financier évalué au coût après amortissement ou selon la méthode du coût est comptabilisée aux résultats au cours de l'exercice où la reprise a lieu.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles acquises sont comptabilisées au coût. Lorsque le Collège reçoit des apports sous forme d'immobilisations corporelles, le coût de celles-ci correspond à la juste valeur à la date de l'apport plus tous les frais directement rattachés à l'acquisition des immobilisations corporelles, ou à une valeur symbolique si la juste valeur ne peut être déterminée.

Collège canadien des leaders en santé

Notes complémentaires

au 31 décembre 2024

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Amortissements

Les immobilisations sont amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation selon la méthode de l'amortissement dégressif aux taux annuels qui suivent :

	<u>Taux</u>
Équipement de bureau	20%
Équipement informatique	55%

Réduction de valeur

Lorsque les circonstances indiquent qu'une immobilisation corporelle a subi une dépréciation, une réduction de valeur est comptabilisée pour ramener la valeur comptable nette à sa juste valeur ou à son coût de remplacement. La réduction est comptabilisée dans l'état des résultats et ne peut pas faire l'objet d'une reprise

Intérêt dans un partenariat

Le Collège a choisi de comptabiliser un intérêt dans un partenariat selon la méthode de comptabilisation à la valeur de consolidation.

3 - PRODUITS NETS DE PLACEMENTS

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
	\$	\$
Variation nette de la juste valeur	95 447	23 125
Intérêts et distributions	101 005	89 051
Frais de transaction	(4 725)	(4 158)
	<u>191 727</u>	<u>108 018</u>

4 - PLACEMENTS

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
	\$	\$
Encaisse	10 831	71 191
Fonds du marché monétaire	30 873	29 501
Fonds mutuels	605 620	501 541
Obligations à revenu fixe et dépôts à terme	471 217	159 734
	<u>1 118 541</u>	<u>761 967</u>

5 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	<u>2024</u>		<u>2023</u>	
	Coût	Amortis- sement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$	\$
Équipement de bureau	93 222	69 137	24 085	30 531
Équipement informatique	212 325	195 500	16 825	8 666
	<u>305 547</u>	<u>264 637</u>	<u>40 910</u>	<u>39 197</u>

Collège canadien des leaders en santé

Notes complémentaires

au 31 décembre 2024

6 - EMPRUNT BANCAIRE

L'emprunt bancaire, d'un montant autorisé de 200 000 \$, porte intérêt au taux préférentiel majoré de 1,5 % (6,95 %; 8,70 % au 31 décembre 2023) et est renouvelable annuellement. Cet emprunt est garanti par une sûreté générale sur l'universalité des actifs actuels et futurs.

7 - COMPTES FOURNISSEURS ET AUTRES DETTES DE FONCTIONNEMENT

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
	\$	\$
Comptes fournisseurs et frais courus	162 207	210 300
Taxes à la consommation	<u>1 419</u>	<u>14 982</u>
	<u>163 626</u>	<u>225 282</u>

Les sommes à remettre à l'État (autres que les impôts sur le revenu) totalisent 1 566 \$ au 31 décembre 2024 (14 982 \$ au 31 décembre 2023).

8 - TRANSFERTS ENTRE FONDS ET ACTIFS NETS AFFECTÉS EN INTERNES

En 2019, le Conseil d'administration a approuvé l'affectation du produit de la vente de l'immeuble du Collège situé rue Somerset à trois fonds affectés en internes. Un montant de 500 000 \$ a été versé dans un fonds à long terme affectés en internes d'une durée indéterminée, qui serait attribuée sur approbation du Conseil. Un montant de 500 000 \$ a été versé dans un fonds affectés en internes pour le moyen terme d'une durée de trois à cinq ans, qui serait allouée à des priorités stratégiques sur recommandation de la direction et sur approbation par le Conseil d'administration. Le solde disponible du produit a été alloué à des priorités à court terme et a été dépensé progressivement pendant la période de 2019 à 2024.

En outre, le Conseil d'administration a affecté 60 000 \$ du produit net de 2020 aux dépenses à effectuer en 2021 pour soutenir les six priorités stratégiques. Ce montant a subséquentment été porté à 104 000 \$ en 2021 suite à une recommandation de la direction. En 2021, 100 000 \$ de ce montant approuvé ont été dépensés et le reste a été transféré à l'exercice 2022.

En décembre 2021, le Conseil d'administration a affecté 350 000 \$ du produit net accumulé en 2020 et 2021 aux dépenses de 2022. Ces fonds devront soutenir les priorités stratégiques sur recommandation de la direction et sur approbation par le Conseil d'administration.

Un solde inutilisé de 52 654 \$ a été transféré à l'exercice 2023 et un transfert additionnel de 185 000 \$ de l'excédent accumulé a été approuvé par le Conseil d'administration en décembre 2022.

En 2024, le Conseil a approuvé l'utilisation de 100 000 \$ provenant des fonds de réserve non affectés pour soutenir la recherche du nouveau Président et Directeur général du Collège, dont 73 160 \$ ont été utilisés au cours de l'année. Un solde non dépensé de 26 840 \$ est transféré à 2025.

Collège canadien des leaders en santé

Notes complémentaires

au 31 décembre 2024

9 - RÉGIME DE RETRAITE À PRESTATION DÉTERMINÉES

Pratiquement tous les employés du Collège sont membres de Hospitals of Ontario Pension Plan ("HOOPP"), un régime de retraite à prestations déterminées interentreprises auquel peuvent cotiser tous les employés admissibles des membres participants de l'association des hôpitaux de l'Ontario.

Chaque année, un actuaire indépendant fournit une estimation du taux de financement du HOOPP en comparant la valeur actuarielle de l'actif investi avec la valeur présente estimée de toutes les prestations de pension que les membres ont accumulées jusqu'à présent. Les résultats de l'évaluation actuarielle la plus récente en date du 31 décembre 2021 ont révélé un excédent actuariel. Comme HOOPP est un régime de pension multi-employeur, tout surplus ou déficit affectant le régime de retraite représente une responsabilité conjointe des employeurs et de leurs employés. Par conséquent, l'organisation ne constate aucune partie de l'excédent ou du déficit du HOOPP. La comptabilisation du régime de retraite à cotisations déterminées est donc utilisée conformément aux normes comptables canadiennes pour les contributions par des organismes sans but lucratif. Les cotisations au régime de retraite effectuées pendant l'exercice par le Collège au nom de ses employés, qui se sont élevées à 192 834 \$ (206 941 \$ en 2023) sont incluses dans le poste de charges Salaires et charges sociales dans l'état des résultats.

10 - TRANSACTIONS AVEC DES APPARENTÉS

Avant 2023, le Collège a organisé une Conférence Nationale en partenariat avec une autre agence de santé pancanadienne, HealthCareCan (HCC). Cette conférence était appelée « Conférence Nationale sur le Leadership en Santé » ou NHLC. Entre l'automne 2022 et le printemps 2023, le Collège a rompu ses liens avec HCC. Par conséquent, bien que le Collège continue d'organiser une Conférence Nationale, celle-ci s'appelle désormais « Conférence Nationale du Canada » ou CNC. Le Collège organise cet événement annuel de manière autonome, c'est-à-dire sans partenariat avec HCC.

Avant 2024, Collège a servi en tant que Secrétariat hôte pour le Réseau canadien pour le leadership en santé (le « Réseau »). Avant 2024, CHL-Net était une entité non constituée en personne morale dont le Collège était membre. Pendant cette période, le Collège a agi en tant qu'entité légale de CHL-Net et a maintenu un ensemble séparé de comptes au nom de CHL-Net. Ni les actifs ni les passifs détenus par le Réseau au 31 décembre 2023, ni les revenus générés ou les dépenses engagées par le Réseau au cours de l'exercice qui s'est terminé à ce moment-là ne sont inclus dans ces états financiers.

Le Collège détient pour le Réseau des fonds en fiducie d'un montant de nulle au 31 décembre 2024 (107 399 \$ en 2023). Ces fonds sont détenus dans un compte bancaire séparé au nom du Collège.

En 2024, CHL-Net et, en tant que tel, le Collège ne sert plus de secrétariat hôte. Les fonds détenus en fiducie au nom de CHL-Net ont été transférés aux institutions financières de CHL-Net le 31 janvier 2024.

Collège canadien des leaders en santé

Notes complémentaires

au 31 décembre 2024

11 - RISQUES FINANCIERS

Risque de crédit

Le Collège est exposé à un risque de crédit relativement aux actifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière. Le Collège a déterminé que les actifs financiers l'exposant d'avantage au risque de crédit sont les comptes clients étant donné que le manquement d'une de ces parties à ses obligations pourrait entraîner des pertes financières considérables pour le Collège.

Risque de marché

Les instruments financiers du Collège l'exposent au risque de marché, plus particulièrement au risque de taux d'intérêt et au risque de prix autre, lesquels découlent des activités de placement.

Risque de taux d'intérêt

Le Collège est exposée au risque de taux d'intérêt relativement aux actifs financiers portant intérêt à taux fixe.

Les dépôts à terme portent intérêt à un taux fixe et exposent donc le Collège au risque de variation de la juste valeur découlant des variations des taux d'intérêt.

En outre, les placements en fonds communs de placement exposent indirectement le Collège à un risque de taux d'intérêt.

Risque de prix autre

Le Collège est exposé au risque de prix autre en raison des placements en fonds communs de placement, étant donné que des variations des prix du marché auraient pour effet d'entraîner des variations de la juste valeur ou des flux de trésorerie de ces instruments. Toutefois, les placements dans des fonds communs sont des billets à capital protégé qui garantissent le capital investi par le Collège.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité du Collège est le risque qu'il éprouve des difficultés à honorer des obligations liés à ses passifs financiers. Le Collège est donc exposée au risque de liquidité relativement à l'ensemble des passifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière.

12 - ENGAGEMENTS

Le Collège s'est engagé dans des contrats de location à long terme pour un immeuble et des places de stationnement connexes qui exigent à verser une somme de 75 650 \$. Ce contrat arrive à échéance en juin 2027. Les paiements exigibles pour les trois prochaines années sont de 30 260 \$ en 2025, 30 260\$ en 2026 et 15 130 \$ en 2027.

Le Collège s'est engagé dans des contrats de location à long terme de matériel de bureau, à verser une somme de 20 181 \$. Ce contrat arrivera à échéance en février 2025. Il a été renouvelé et expirera désormais en septembre 2030. Les paiements exigibles pour les cinq prochaines années sont de 3 861 \$ en 2025 et 3 060 de 2026 à 2029.

Collège canadien des leaders en santé

Notes complémentaires

au 31 décembre 2024

12 - ENGAGEMENTS (suite)

Le Collège s'est engagé dans un contrat de droits de CCHL - licences à verser une somme de 4 000 \$. Ce contrat arrivera à échéance en mars 2025. Les paiements minimaux exigibles pour la prochaine année est de 4 000 \$ en 2025.

Relativement aux engagements susmentionnés, le Collège aura l'obligation de faire des paiements minimaux totaux de 80 961 \$ pour les divers services indiqués.